

**DATE DE PUBLICATION : 6 juin 2016**

Le directeur de la Stabilité financière

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M<sup>me</sup> Anne LE LORIER, premier sous-gouverneur, le 1<sup>er</sup> novembre 2015 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, directeur général de la Stabilité financière et des Opérations, le 19 février 2016 ;

Délégation permanente est donnée à M. Morgan DESPRÉS, chef du service d'Études et de Coordination sur la régulation financière, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M<sup>me</sup> Émilie FIALON, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service d'Études et de Coordination sur la régulation financière.

Délégation permanente est donnée à M. Yann MARIN, chef du service d'Évaluation des risques et des vulnérabilités financières, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Pierre-Yves GAUTHIER, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service d'Évaluation des risques et des vulnérabilités financières.

Délégation permanente est donnée à M. Taryk BENNANI, chef du service de la Politique macroprudentielle, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Julien IDIER, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de la Politique macroprudentielle.

Fait à Paris, le 8 avril 2016

Laurent CLERC